

DECRET N° 99-289 DU 31 DECEMBRE 1999
Portant changement d'armée d'un Officier des
Forces Armées Congolaises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

VISAS: VU l'Acte Fondamental ;

DCF/DGAF VU la Loi n°17/61 du 16 Janvier 1961, portant organisation et recrutement
des Forces Armées de la République du Congo ;

VU la Loi n°11/97 du 12 Mai 1997, portant organisation et fonctionnement des
Forces Armées Congolaises ;

VU l'Ordonnance n°31/70 du 18 Août 1970, portant Statut général des Cadres de
l'armée Populaire Nationale ;

DBF/DGAF VU l'Ordonnance n°2/72 du 19 Janvier 1972, portant intégration des services de
Sécurité au sein de l'Armée ;

VU l'Ordonnance n°11/76 du 12 Août 1976, modifiant les articles 6 et 7 de
l'ordonnance n° 31/70 du 18 Août 1970 ;

VU le Décret n°70/357 du 25 novembre 1970, portant avancement dans l'armée ;

VU le Décret n°74/355 du 28 septembre 1974, portant création du comité de défense ;

VU le Décret n°84/936 du 25 Octobre 1984, portant création et organisation du Ministère de
la Défense Nationale ;

DGAF/MDN VU le Décret n°84/938 du 25 octobre 1984, portant, organisation de la structure du Cabinet du
Ministère de la Défense Nationale ;

VU le Décret n°99/1 du 12 Janvier 1999, portant nomination des Membres du
Gouvernement ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

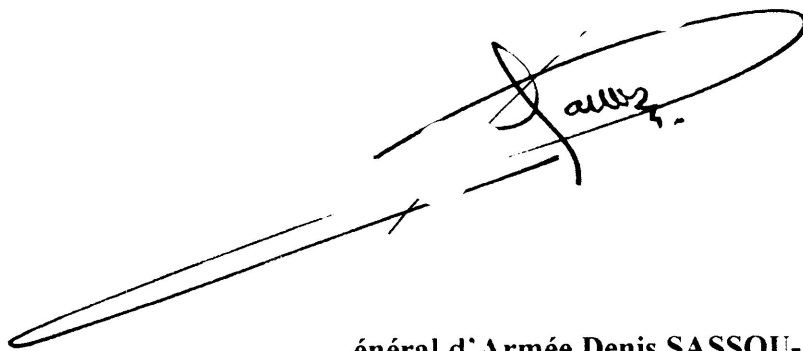
Article Premier : LE Sous-Lieutenant OKEMBA Sébastien en service au 1^{er} Bataillon du Génie est admis à servir à la Marine Nationale par voie de changement d'armée.

Article 2 : la notification du présent décret sera faite à l'intéressé par les soins du chef de corps du 1^{er} Bataillon du Génie, contre un récépissé dûment daté et signé à adresser à la Direction du Personnel Militaire des Armées.

Article 3 : le Ministre à la Présidence Chargé de la Défense Nationale, le Ministre de l'Economie des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 31 décembre 1999

Par le Président de la République :

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sassou', is written over a horizontal line.

Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO-

Le Ministre à la Présidence, Chargé
De la Défense Nationale

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et du Budget ;

ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU

Mathias DZON